



(Photo Le Nouvelliste)

L'ABBE DENIS COURCHESSE, accompagné de M. Gerald Dupaul, président de l'oeuvre des loisirs de Nicolet, fait la mise au jeu lors de la première joute des finales de la ligue de l'oeuvre des loisirs de Nicolet. Cette série oppose les Trèfles et les Piques.

### Exposition commerciale du 23 au 28 mai

VICTORIANVILLE (DNC) — C'est du 23 au 28 mai prochain que sera tenu à Victorienne, la troisième exposition commerciale organisée par le Jeune Commerce de la Métropole des Bois-Francs. Des ententes ont été prises avec les autorités de la Société d'Agriculture du comté d'Arthabaska afin de pouvoir disposer du vaste édifice de l'arena pour cette exposition.

Déjà, la plupart des 44 kiosques disponibles ont été retenus par des maisons d'affaires désireuses de mettre en étalage les innombrables produits qu'elles peuvent offrir à la disposition du public. Le travail se poursuit activement par les responsables du comité chargé de la vente de ces espaces.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs. Des artistes de grande réputation viendront à Victorienne pour la circonstance.

Le choix d'une personnalité féminine qui sera à l'honneur durant les activités de l'exposition commerciale, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

Le programme des spectacles qui seront présentés au public à cette occasion, a aussi retenu l'attention des organisateurs.

## Signature d'un nouveau contrat de travail à la Richelieu Knitting

SOREL (DNC) — Après plusieurs rencontres pour des négociations directes et en conciliation, la Compagnie Richelieu Knitting Regd. et le Syndicat national des Employés de Richelieu Knitting de Sorel, en sont venus à une entente pour la signature d'un nouveau contrat de travail.

En ce qui concerne la sécurité syndicale, la Compagnie a accepté l'atelier syndical imparfait, ce qui comporte une amélioration sur l'ancien contrat. Les employés bénéficieront de deux fentes chômées et payées additionnelles, ce qui fait huit (8) fentes chômées et payées.

Dans le domaine de l'assurance, la Compagnie a consenti de payer 30 50 pour les deux plans d'assurance.

Les employés pourront, à l'avenir, alterner d'une équipe à l'autre.

La clause d'ancienneté qui était départementale, est aussi améliorée et les employés jouiront d'une ancienneté d'usine et de département.

Cette convention collective de travail qui est pour une durée de trois (3) ans à partir du 13 août 1961 jusqu'au 12 août 1964, comporte des augmentations de salaires de 4% pour la première année, 4% pour la deuxième année et de 3% pour la troisième année, de plus des ajustements de salaire ont été accordés pour un nombre d'employés féminins, ces ajustements variant entre 6 et 18 l'heure.

Pour ce qui est des employés masculins, des ajustements de salaire variant entre 5 et 20 l'heure leur ont été accordés.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les achats de billets ont été maintenus durant la période d'arrêt et les arrivages ont été très considérables. La réserve de billets pour le déroulage est maintenant suffisante pour environ 10 mois et est estimée à près de deux millions de pieds de bois.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

Les négociateurs pour la Compagnie étaient M. Roland Simard et Me Jean Macdonald, pour le Syndicat, Miles Noël.

## Augmentation de la taxe foncière à Princeville

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Le taux de la taxe foncière a été porté à \$1 par \$100 d'évaluation à la municipalité de Princeville. Cette décision a été prise à la suite d'études faites sur les prévisions budgétaires pour l'année en cours.

Le nouveau taux représente une augmentation de 10% comparativement à celui en vigueur pour 1961. Son Hon. le maire M. J. André Mailhot a souligné que l'augmentation des dépenses sur quatre items avait motivé cette décision. Le secrétaire, le service de la police, l'éclairage des rues coûteront plus cher en 1962 par suite de demandes faites par des contribuables et l'amortissement de la dette représente une augmentation de quelques milliers de dollars pour 1962.

Une diminution d'environ \$3,000 est aussi prévue du côté des recettes en ce qui concerne la taxe de vente de 2%. En 1961, cette taxe a rapporté \$33,000 au trésor municipal.

Les revenus probables inscrits au budget sont de \$123,714.50. Les prévisions budgétaires laissent un surplus d'environ \$1950, pour les opérations de 1962.

Les montants principaux figurant du côté des revenus sont:

\$51,814 pour la taxe foncière, \$30,000 pour la taxe de vente de 2%, \$6,000 pour la taxe de locataire, \$1,700 pour la taxe d'affaires, \$22,000 pour compensations d'aguduc, \$4,000 pour le service des vidanges et \$1,000 pour la taxe d'amusement.

Du côté des dépenses, les items en évidence sont: \$25,000 pour remboursement d'obligations, \$21,000 en intérêts, \$7,000 pour la voirie, \$9,000 pour les égouts, \$7,500 pour l'éclairage des rues, \$17,300 pour l'aguduc, \$6,400 pour le service de la police et \$15,000 pour divers et imprévus.

Le budget avait été préparé par les échevins lors de séances d'études privées. Chaque item avait été soigneusement étudié en tenant compte du bilan préparé à la fin de 1961 et des besoins pour 1962.

Au cours de la séance publique, Me Boudreau, secrétaire, a communiqué à l'assistance tous les chiffres du document. Quelques opinions ont été manifestées par les échevins et des propositions ont été apportées sur différents points.

Son Hon. le maire a souligné l'importance d'avoir une certaine réserve pour faire suite à des projets possibles de promotion industrielle. La résolution approuvant les prévisions budgétaires et le nouveau taux de la taxe a été adoptée à l'unanimité par les échevins présents.

Le secrétaire M. Roger Bilodeau, G.-A. Beauchemin, Ovide Longueville n'a pas encore déterminé la date de cette enchère.

— 0 —  
Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission

Attendu que la Commission



(Photo Le Nouvelliste)

LA CHAPELLE du Centre Marial Canadien, érigée à Nicolet en 1957. On sait que le Centre Marial Canadien vient d'être officiellement déménagé à Québec. La chapelle du Centre demeurera toutefois ouverte au culte.

## Au scolaire à Nicolet

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

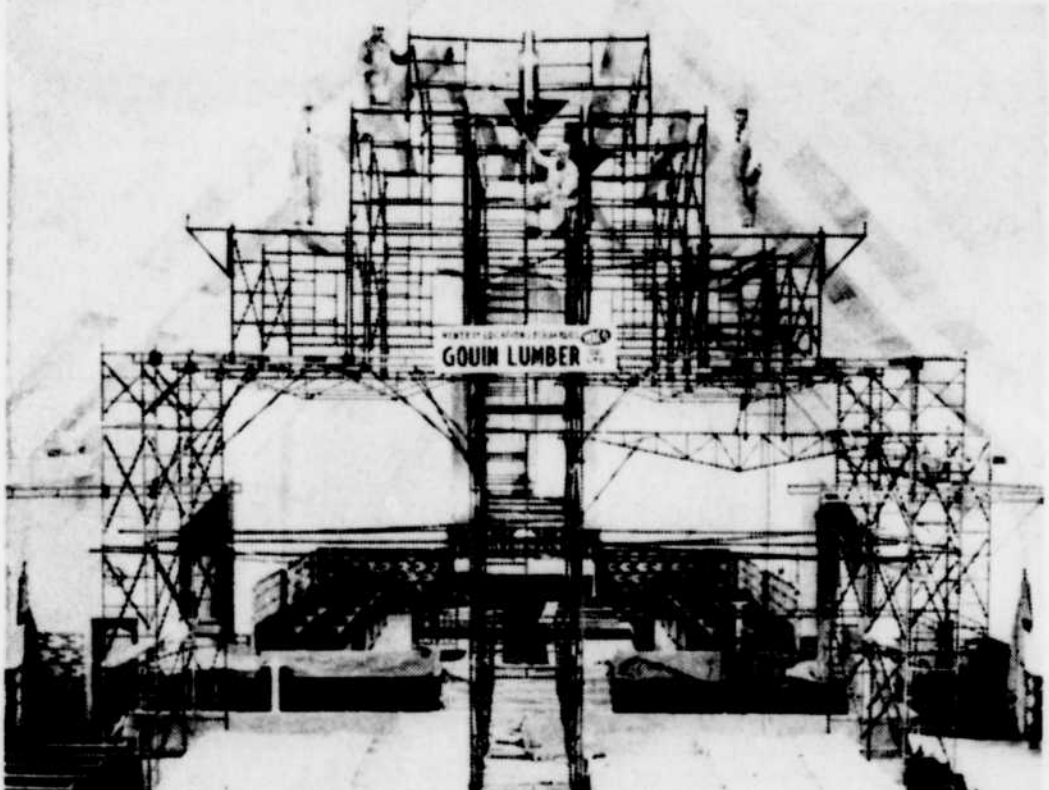
Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.

Le commissaire Georges Robin proposera le paiement de taxes à recevoir, d'une part, et que d'autre part, bon nombre d'actes qui devaient lui être versés ne l'ont pas été encore. Il est proposé par le commissaire Jean Brassard et résolu à l'unanimité que le secrétaire engage les procédures afin d'obtenir de la commission municipale de Québec l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$35,000 qui serait remboursé à l'entrée de ces aritrages.



L'ÉGLISE ST-JEAN-DE-BREBEUF revêt ses plus beaux atours. Une équipe de peintres parachève la décoration intérieure de ce temple dont la sobriété des lignes invite au recueillement et à la prière. L'emploi du fameux système d'échafaudages "WACO" a permis d'accélérer grandement les travaux. Ce système très versatile est d'une facilité d'érection étonnante et s'adapte à tous les contours. Son assemblage n'exige aucun boulon et, une fois monté, il forme un ensemble facile à démanteler et d'une sécurité absolue. Quels que soient les travaux à effectuer, petits ou grands, le système "WACO" est le plus économique et le plus facile à adapter à tous les besoins. La compagnie Gouin Lumber Company Limited en fait la location ou la vente et se fera un plaisir d'accueillir vos demandes de renseignements soit par téléphone, FR. 5-1681, ou par une visite à ses bureaux pour démonstration, à 2201, rue Bellefeuille, Trois-Rivières.



- J. Pascal Hardware Co. Ltd.
- Steinberg's Ltd.
- F. W. Woolworth, Co. United 5c - \$1.00 Stores
- Reitman's Ltd.
- Handy Andy Ltd.
- Independent Sport & Playthings.
- Pharmacie Houde.
- Montréal Draperies.
- Les Assurances de l'U.C.C.
- Fifth Ave. Store
- Palais Des Modes.
- Adam Confection, pour hommes et garçons.
- Montréal Shoe Stores.
- Bond Clothes, Vêtements pour hommes.
- Lindor Ltd.
- Bobino et Bobinette, (Vêtements pour enfants)

**OUVERT tous les MERCREDIS jusqu'à 6 h.**

**PROFITEZ DES SPECIAUX DU CARNAVAL**

- One Hour Martinizing Dry Cleaning.
- Trans-Canada Shoe.
- Chantelle Inc. - Lingerie de choix et corsettes.
- United Cigar Stores.
- Blouin Electrique Ltee.
- Galerie du Cadéau.
- Laura Secord Candy Shop.
- Rabouin - Salon de Barbier.
- Salle de quilles - 40 tables.
- Pepe Le Moko - Salon de Coiffure.
- B. A. Oil Co.
- Dion Inc. - Peinture.
- Banque Canadienne.
- Imperiale de Commerce.
- Chaussure Normande.
- Conrad Gilbert, bijoutier.
- Crédit des Consommateurs Inc.
- Centre d'Achats Taxi.
- Salle à manger "Du'ternay"

OUVERT CE SOIR JUSQU'À 9.30 Hrs

La FTQ tient au Code du Travail

# Que le gouvernement tranche le débat

QUEBEC — La Fédération des Travailleurs du Québec a fait savoir au gouvernement Lesage, à l'occasion de la présentation de son mémoire annuel, qu'elle tient à l'adoption d'un Code du Travail "cohérent et équilibré", en dépit des désaccords qui séparent les représentants syndicaux et patronaux, au Conseil Supérieur du Travail, sur certaines questions, quelle estime d'intérêt vital pour le syndicalisme.

Rappelant que l'échec partiel du CST était prévisible, "puisque le syndicalisme et le patronat ont souvent des intérêts diamétralement opposés et qu'au surplus, certains employeurs n'auront de cesse qu'ils aient écrasé ou complètement paralysé le mouvement syndical", la FTQ affirme que cela ne suffit pas à décharger le gouvernement de ses responsabilités. "Nous attendons donc de vous, déclare le mémoire, que vous tranchiez le débat entre les parties en présence, en fonction de principes démocratiques fondamentaux tels que le droit d'association et le droit de grève". Cependant, la FTQ qui représente quelque 235.000 travailleurs syndiqués du Québec, tient

à faire savoir aux autorités que son attitude ne pourra qu'être irréductible sur certains points en litige. Ainsi, elle n'acceptera aucune reculade sur le bill No 8, qui protège les salariés contre les congédiements pour activité syndicale. Elle estime cette loi "absolument essentielle à l'exercice du droit d'association".

**Le bill 78**  
Au sujet du bill 78, le mémoire syndical proteste de nouveau contre l'arbitrage obligatoire des griefs et l'interdiction de la grève pendant la durée de la convention collective. "Nous n'admettrons jamais, déclare le document, que l'Etat s'imposera dans les négociations collectives pour empêcher les parties de s'entendre sur des dispositions d'intérêt pour le bien public". La FTQ demande au gouvernement, afin d'éviter des conflits semblables à celui qui a paralysé l'industrie du bâtiment à Montréal, d'amener sans retard la Loi de la Convention collective de manière que les clauses de sécurité syndicale puissent être intégrées au décret-loi. Elle prie également les autorités de mettre fin à la pratique qui consiste à

émettre des décrets sans la signature préalable de conventions collectives.

**Travail en forêt**  
Afin de rendre possible l'organisation syndicale en forêt, la FTQ recommande notamment que le ministère du Travail soit autorisé à émettre, à l'intention des représentants de syndicats de bonne foi, des permis de circuler sur la propriété des compagnies et les concessions forestières de l'Etat.

A propos d'ex pensions transférables promises par le gouvernement libéral, la FTQ déplore que l'étude n'en soit pas plus avancée. Elle recommande la création d'une caisse générale de retraite, entièrement à la charge des employeurs ayant un nombre minimum d'employés, et administrée par une commission autonome semblable à celle de l'assurance-chômage ou des accidents du travail.

**Machines dangereuses**  
Le mémoire estime que la Loi des Etablissements industriels et commerciaux devrait être entièrement révisée, en collaboration avec le mouvement syndical. En attendant, la centrale croit que les inspecteurs devraient avoir plus d'autorité pour interdire les machines dangereuses. Les amen-

des fixées en 1925, devraient être révisées de façon réaliste. La Loi des échafaudages devrait être appliquée plus rigoureusement et le gouvernement devrait forcer les municipalités, dont Montréal, à avoir des services d'inspection compétents. Enfin, les travailleurs du Québec réclament un salaire minimum de \$1,25 l'heure, qu'ils estiment être à peu près l'équivalent du salaire minimum vital prévu par les experts en nutrition et en bien-être. Selon eux, le salaire minimum doit correspondre au minimum vital et non pas être subordonné à la capacité de payer de l'employeur.

Le mémoire syndical fait observer qu'en dépit des reprises économiques, la situation ne fait que s'aggraver constamment. Au cours des années de 1956 à 1960, il y avait un travailleur sur vingt en chômage, affirme le mémoire. Durant les mois d'hiver, un travailleur sur dix au moins était privé de son droit au travail.

**Loi électorale**  
La FTQ se déclare déçue par certaines dispositions antidémocratiques du projet gouvernemental de réforme de la loi électorale et par le refus du gouvernement de faire sien l'excellent projet de redistribution des sièges mis au point par un comité d'experts universitaires.

Elle réclame le congé sans solde pour la durée de la campagne électorale ou du mandat du salarié qui décide de s'acquitter de ses responsabilités de citoyen en briguant les suffrages. Elle désire que le gouvernement applique avec plus de vigueur et accélère son programme d'élimination du patronage.

**Impôt provincial**  
En matière de fiscalité, la centrale ouvrière exige le "retour immédiat" aux abattements à la base d'avant février 1961, c'est-à-dire aux exemptions de base de \$1.500 pour les célibataires et de \$2.000 pour les gens mariés. Elle est en faveur de la création d'une loterie provinciale dont les revenus serviraient à financer partiellement la sécurité sociale.

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**Corporations professionnelles**  
La FTQ s'en prend enfin à ce qu'elle appelle la "tendance déplorable dans notre province, à multiplier inconsidérément les corporations professionnelles dont les membres se trouvent soustraits à la juridiction de la Loi des Relations Ouvrières". Rappelant que la loi fédérale et les autres lois provinciales n'excluent qu'un nombre minimum de professions, comparativement à 14 dans le Québec, la centrale affirme qu'"il existe sûrement ici un abus du statut de la corporation professionnelle qui prive un nombre croissant de salariés de toute protection syndicale".

**Des candidats dans 60% des comtés**  
Les candidats dans 60% des comtés à craindre leur annihilation

Le premier ministre Jean Lesage a dit, hier, que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de faire disparaître les tiers partis en inscrivant dans le bill 15 une clause qui obligerait un parti à présenter des candidats dans au moins 60 pour cent des comtés pour devenir un parti reconnu. Il a dit qu'il regrette qu'on ait pu donner cette interprétation à la disposition législative mais qu'il le comprend. Parlant devant la délégation de la FTQ, le chef du gouvernement a dit que celui-ci avait surtout en vue la dépense de \$0,25 par électeur que les partis auront le droit de faire. Il a dit qu'on peut concilier les opinions qu'on pourrait, par exemple, accorder \$0,25 par tête d'électeurs à un candidat n'appartenant pas à un parti représenté dans 60 pour cent des comtés. M. Lesage a dit qu'il est ouvert à la discussion et qu'on pourrait toujours s'entendre. Le premier ministre a demandé aux membres de la FTQ d'oublier l'impression que le gouvernement voudrait s'en tenir aux deux partis qui sont actuellement en Chambre. Il a dit qu'il est prêt à considérer toute recommanda-

Une demande de la FTQ

# Coopération intergouvernementale et planification pour diminuer le chômage

QUEBEC — La Fédération des Travailleurs du Québec a fait appel à la coopération intergouvernementale et à la planification économique comme moyens de résoudre le problème du chômage.

Dans un mémoire sur le chômage présenté au gouvernement de l'hon. Jean Lesage, le groupement syndical souligne qu'à venir jusqu'à ce jour, on a à peu près tout essayé pour remédier à ce mal que le chômage, sauf la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et, d'autre part, une véritable politique de planification.

Le mémoire syndical fait observer qu'en dépit des reprises économiques, la situation ne fait que s'aggraver constamment. Au cours des années de 1956 à 1960, il y avait un travailleur sur vingt en chômage, affirme le mémoire. Durant les mois d'hiver, un travailleur sur dix au moins était privé de son droit au travail.

Le mémoire de la FTQ estime que, dans l'im-

passé ou se trouve actuellement l'économie canadienne, il faut passer "le stade de la simple promotion industrielle, ou encore de la création de crédits et de services techniques destinés à l'industrie". Pour cette centrale syndicale, "la planification signifie l'intervention directe du gouvernement dans les rouages de l'économie et en même temps l'élargissement du secteur nationalisé".

Le mémoire de la FTQ comporte une critique sévère du projet de création d'une Société générale de financement. De l'avis des syndicats, "la capitalisation prévue de la SGF, de l'ordre de \$100 millions, et le rôle qui lui sera apparemment confié, c'est-à-dire dit à l'industrie et au commerce, dont la fonction serait de fournir à la petite et à la moyenne entreprise les capitaux et l'assistance technique qui lui permettraient de se moderniser et de dépasser le stade de l'entreprise locale ou familiale.

Le système actuel, une demi-mesure

# Institution d'un régime complet d'assurance-santé au QUEBEC ?

Par Paul-Émile PLOUFFE  
QUEBEC — La Fédération des Travailleurs du Québec a de-

mandé au gouvernement, hier, l'institution d'un régime complet d'assurance-santé, proclamant qu'à son avis, l'assurance-hospitalisation n'est qu'une demi-mesure sociale.

La centrale syndicale, qui représente environ 235.000 travailleurs, a aussi réclame, dans son mémoire annuel à l'hon. Jean Lesage et aux membres de son cabinet, l'assurance automobile d'Etat et la nationalisation de l'électricité.

Elle inscrit au nombre de ses revendications l'établissement d'une régie des hôpitaux et formule quelques critiques à l'endroit du bill 15 qu'elle dit marque "certaines dispositions antidémocratiques". Ses demandes sont sensiblement les mêmes que celles de la CSN.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

Le système d'assurance-hospitalisation

# Impossibilité d'en confier la gérance à un office indépendant

Par Paul-Émile PLOUFFE

QUEBEC — L'hon. Jean Lesage a laissé entendre hier qu'il est impossible de confier l'administration de l'assurance-hospitalisation à une commission indépendante parce que le système est financé à même les deniers publics et que dans ces circonstances, les députés doivent avoir le contrôle absolu des dépenses.

Le premier ministre de la province a parlé ainsi devant une centaine de délégués de la Fédération du Travail du Québec venus présenter un mémoire au gouvernement provincial. M. Roger Provost, président de la FTQ, dirigeait la délégation.

Le premier ministre a expliqué que le coût de l'assurance-hospitalisation est versé par les payeurs de taxes et que les députés doivent, en l'occurrence, avoir le contrôle absolu des dépenses occasionnées par le système.

Les autres cas sont différents, dit-il. La Commission des Acci-

dents du Travail, par exemple, verse ses bénéfices par suite de prélèvements qu'elle fait. Mais dans le cas de l'assurance-hospitalisation, il n'y a pas de prime.

Au Nouveau-Brunswick, par exemple, le premier ministre Robichaud, après son élection, a supprimé la prime que les citoyens payaient. Le gouvernement fut alors obligé d'abolir la commission qui existait pour remettre sa responsabilité à ceux qui sont responsables des dépenses: les députés.

Comme premier ministre, dit-il, je tiens à ce principe fondamental. Le droit de regard des députés date du 13e siècle alors qu'il y a eu des révolutions pour que les représentants aient droit de contrôle sur les dépenses des deniers.

Ici même, dans le Québec, entre 1825 et 1840, on a lutté pour obtenir que les représentants du peuple aient le contrôle des dépenses publiques. Je n'ai pas le droit de faire accro à ce principe.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

# Délégation locale au parlement

QUEBEC — Le Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et de la région ainsi que quelques locaux internationaux étaient représentés hier, à la présentation du mémoire de la Fédération des Travailleurs du Québec au premier ministre Jean Lesage et au ministre du Travail, l'hon. René Hamel.

La délégation comprenait M. J.-Albert Bergeron, vice-président du Conseil du Travail et vice-président de la FTQ, M. Jean-Jacques Girard, secrétaire du Conseil du Travail et représentant du local 163 de la Canadian International Paper, M. Gaston Vallières, président du local 216 de la Consolidated Paper Corporation, directeur Wavayamack, M. Lucien Bouchard, vice-président du même local, et M. Marcel Dubois, délégué observateur, ainsi que M. Richard Charbonneau, agent d'affaires local 322, Wabasso Cotton.

**Dans le conflit avec les hôpitaux**

# Appui entier de la FTQ au gouvernement provincial

QUEBEC — M. Roger Provost, président de la Fédération des Travailleurs du Québec, a assisté le premier ministre, hier, que la centrale syndicale qu'il préside "de tout cœur, cent pour cent et entièrement" le gouvernement dans le conflit surgi entre lui et les hôpitaux.

M. Provost a apporté cette précision en donnant lecture du mémoire annuel de l'organisme qu'il préside au chef du gouvernement. Il a sorti de son texte pour faire cette déclaration.

Dans son mémoire, le groupement ouvrier, dit accueillir favorablement la décision du gouver-

nement de faire adopter, au cours de la présente session, une loi des hôpitaux. Il demande l'assurance que cette loi va comporter la création d'une régie véritable des hôpitaux qui aura le pouvoir de réglementer le fonctionnement des hôpitaux en édictant des normes à cette fin, d'orienter et de coordonner les investissements privés de manière à satisfaire aux besoins réels et d'éviter les immobilisations injustifiées, de susciter des initiatives publiques dans les régions mal desservies ou pour le traitement des maladies qui échappent aux possibilités d'intervention des initiatives privées.

**Un urbanisme à l'échelle provinciale**

# Taxes foncières plus élevées sur les placements spéculatifs

QUEBEC — Des taxes foncières plus élevées sur les placements spéculatifs en terrains non utilisés et un impôt sur les gains de capitaux sont deux mesures préconisées par la Fédération des Travailleurs du Québec dans le but d'obtenir un véritable urbanisme à l'échelle provinciale.

Dans son mémoire sur le chômage, la centrale syndicale affirme que la spéculation immobilière constitue un obstacle à l'expansion industrielle et nuit à l'emploi.

Elle réclame, à l'égard des terrains, plus particulière-

Les fonctionnaires face au syndicalisme

# La FTQ réclame la fin d'un régime d'exception

QUEBEC — La Fédération des Travailleurs du Québec a réclame à son tour que le gouvernement provincial mette fin au régime d'exception fait aux employés de la fonction publique. Dans son mémoire annuel, elle revendique pour les fonctionnaires "la possibilité de se prévaloir de tous les droits démocratiques fondamentaux qui sont reconnus aux autres travailleurs soit le droit d'association, y compris le droit de s'affilier à l'organisation syndicale de leur choix, droit à la négociation, y compris le droit de grève".

Au sujet du droit de grève, elle déclare que, dans un pays où l'on croit assez à la liberté pour permettre aux cheminots de paralyser complètement le transport ferroviaire, on ne voit pas comment l'Etat provincial peut nier à toute une catégorie de ses citoyens le droit de lui retirer leurs services individuellement ou collectivement.

La centrale syndicale admet que le droit de grève des fonctionnaires devrait peut-être s'exercer dans des conditions spéciales, mais elle désire que ces conditions soient arrêtées au moyen d'une entente entre l'Etat, l'employeur et les associations représentatives

de ses employés, et non pas de façon unilatérale et arbitraire, par voie de législation.

La FTQ regrette la décision du gouvernement d'accorder la reconnaissance de facto au Conseil général des employés civils. Elle considère cette organisation comme "un cas flagrant du syndicalisme de boutique" dont le programme libéral promettait la disparition. Elle estime que l'existence d'un syndicalisme libre est la condition préalable à l'abolition du patronage et à la nationalisation de la fonction publique auxquelles prétend aspirer votre gouvernement.

Le mémoire réclame plusieurs amendements à des lois provinciales dont certaines dispositions entravent la liberté d'action des syndicats d'employés de la fonction publique selon la FTQ.

**Corporations professionnelles**  
La FTQ s'en prend enfin à ce qu'elle appelle la "tendance déplorable dans notre province, à multiplier inconsidérément les corporations professionnelles dont les membres se trouvent soustraits à la juridiction de la Loi des Relations Ouvrières". Rappelant que la loi fédérale et les autres lois provinciales n'excluent qu'un nombre minimum de professions, comparativement à 14 dans le Québec, la centrale affirme qu'"il existe sûrement ici un abus du statut de la corporation professionnelle qui prive un nombre croissant de salariés de toute protection syndicale".

Les syndicats prient donc le gouvernement de "repenser la notion même de corporation professionnelle, dans le contexte des relations capital-travail et de la grande entreprise moderne".

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical préconise des enquêtes sur les hôpitaux psychiatriques, sur le commerce et sur le coût des produits pharmaceutiques.**

**Nationalisation**  
La FTQ demande la nationalisation de l'industrie hydroélectrique et de la Corporation de Gaz naturel du Québec, de même que la création d'une industrie sidérurgique.

**Afin de réduire le coût de l'assurance-automobile et de supprimer l'énorme gaspillage social que représente le recours pressant aux tribunaux, elle recommande l'instauration d'un régime d'assurance automobile d'Etat semblable à celui qui existe présentement en Saskatchewan.**

**Discrimination**  
La Fédération revendique l'adoption de lois interdisant la discrimination au travail et dans les endroits publics, de même que le salaire égal à travail égal pour les femmes.

**Enquête provinciale**  
Dans son mémoire annuel, la FTQ déplore le fait qu'au moment de refuser de participer à l'enquête fédérale sur la santé, le gouvernement de Québec n'ait pas ouvert une enquête provinciale de manière que notre province "puisse prendre l'initiative dans ce domaine qui relève manifestement de la compétence des provinces".

**En plus de la création d'une régie des hôpitaux, le groupement syndical précon**